



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances Publiques du  
Pas de Calais

Pôle d'évaluation domaniale- Immeuble Foch  
5, rue du Docteur Brassart  
62034 ARRAS Cedex

téléphone : 03 21 23 68 00

mél. : [ddfip62.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip62.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : S.CLABAUX

téléphone : 03 21 27 27 43

courriel : [sonia.clabaux@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sonia.clabaux@dgfip.finances.gouv.fr)

Ref Lido : 2020-413v1550

Réf. DS : 3041551

le 05/12/2022

*Le Directeur à*

*MONSIEUR LE MAIRE*

*MAIRIE DE HARNES*

## LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

*Objet : saisine pour prorogation de la valeur vénale de 1 632€ H.T fixée par l'avis 2020-413v1550 du 14 décembre 2020.*

Par courriel du 29/11/2022, vous sollicitez la prorogation de la valeur vénale des emprises de parcelles de terrain du domaine public formant trois bandes de terrain nu de 35m<sup>2</sup>, 35m<sup>2</sup> et 50m<sup>2</sup>, implantées devant les parcelles de terrain cadastrées AO93 et AO94 sur la commune de Harnes, en vue de leur cession à des particuliers.

En effet, vous indiquez que le précédent avis du 14/12/2020(n°2020-413v1550) d'une durée de validité de 18 mois, est désormais révolu.

Par ailleurs, vous précisez que les conditions tant matérielles que juridiques, de la réalisation de l'opération, n'ont pas évolué à celles prises en compte dans la précédente évaluation par le Pôle Evaluation Domaniale.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la valeur vénale de 1 632€ H.T, hors droits et charges, est reconduite.

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques  
et par délégation

Ingrid LISZCZYNSKI,

La Responsable du Pôle Evaluation Domaniale

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.